



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/18630
23 janvier 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 23 JANVIER 1987, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et me référant à nos nombreuses lettres concernant la poursuite, par le régime iranien, du bombardement sauvage de quartiers purement résidentiels à l'intérieur du territoire iraquien (la dernière en date a été publiée sous la cote S/18625), j'ai l'honneur de vous informer que le régime iranien continue ses bombardements d'artillerie et ses attaques aériennes contre les quartiers purement résidentiels de villes iraqiennes; aujourd'hui, 23 janvier 1987, ces attaques ont causé la mort de 14 civils et en ont blessé 102 autres. Elles ont été perpétrées dans les circonstances suivantes :

1) Basra : le bombardement iranien à l'artillerie de longue portée contre des quartiers résidentiels de cette ville a causé la mort de 2 civils et en a blessé 13, dont 3 enfants;

2) As Sulamaniah : un bombardement similaire, contre des quartiers résidentiels de cette ville, a causé la mort de 4 civils, dont 2 enfants, et en a blessé 28 autres;

3) Rania : deux avions de combat iraniens ont attaqué des quartiers résidentiels de cette ville, causant la mort de 7 civils, dont 3 femmes, et en blessant 77, dont 27 enfants et 17 femmes;

4) Khanaqin : un bombardement d'artillerie contre la banlieue de cette ville a causé la mort d'un civil et en a blessé quatre.

Je vous serais obliqué de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI